

SION, REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LAUSANNE

R4

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

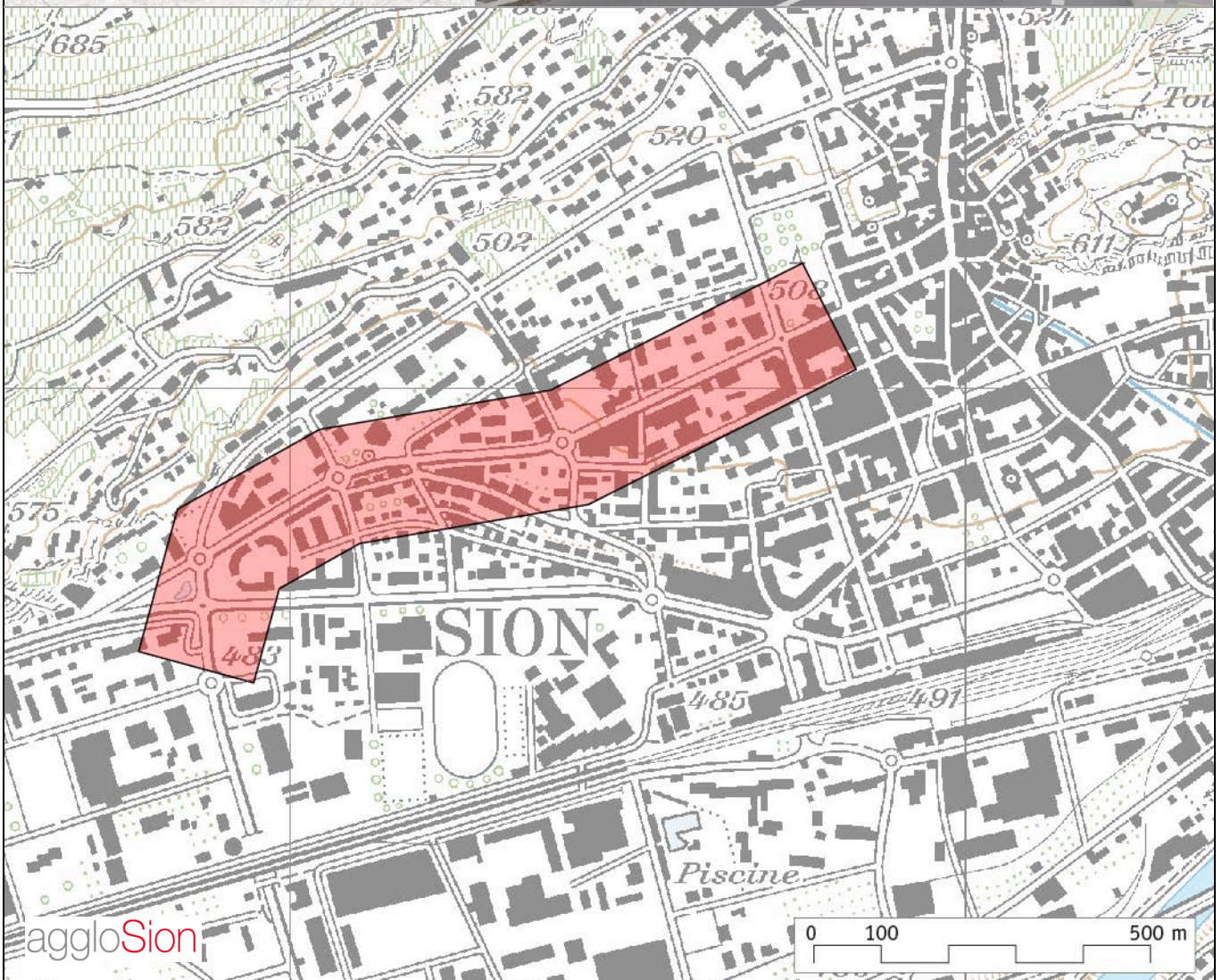
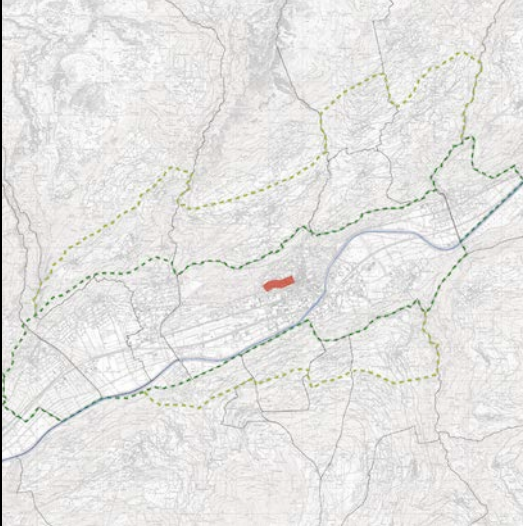
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Sion

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



Etat actuel

La rue de Lausanne est une route principale cantonale de plaine (VS 506, ancienne T9) constituant l'une des entrées principales de la ville de Sion, reliant directement l'entrée ouest à la Place de la Planta. Elle est empruntée par plus de XXX véhicules par jour. Elle n'est pas équipée de bandes cyclables. La circulation des cyclistes est particulièrement précaire à la montée, entre la Matze et le centre-ville, dans un secteur où la configuration des places de stationnement (en épis) impose aux automobilistes de reculer directement sur la route.

Objectifs

Dissuader le trafic de transit à travers la ville de manière à renforcer le rôle de l'A9 et de sa jonction Sion-Est pour les itinéraires de et vers Savièse, Arbaz et Ayent.
 Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes.
 Améliorer la perméabilité de l'axe.
 Restituer une partie de l'espace public aux piétons et aux activités riveraines.

Description

La rue de Lausanne est réaménagée de manière à renforcer son caractère urbain et à améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons. La perméabilité piétonne de l'axe est améliorée. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Opportunité

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé renforce le caractère urbain de l'axe et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

Utilité

CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des cyclistes.
 CE2: en améliorant la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.
 CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.
 CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

TJM (max)	2009 : 13'700 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 18'800 vhc./j.
Coûts d'investissement	Fr. 3'240'000.-	Priorité A (2015-2018)
Mise en œuvre	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification urbaine de cet axe ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2013-2014: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2015: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2014</p> <p>Début des travaux : 2015</p> <p>Mise en service : 2016</p>	Références -